Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Québec

Demande de choix d'école Année scolaire 2024-2025

Les demandes remises à l'école avant cette date ont la priorité de traitement

Primaire (à l'école du bassin) : 30 juin

Secondaire (à l'école de fréquentation) : 15 avril

Numéro de la fiche

Trimano (a roccio da passin) i co jam	maano (a 100	olo do ll'oquolia		
Section 1 – Identification de l'élève				
Nom:	Prénom :			Date de naissance (AAAA-MM-JJ)
Section 2 – Choix de l'école				
Année scolaire 2024-2025		Année scolaire 2023-2024		
École demandée :		École fréquentée :		
Niveau scolaire :		Niveau scolaire :		
Raison de la demande :		Nombre d'années de fréquentation à l'école demandée :		
Section 3 – Adresse principale actuell	e de l'élève	,		
Nom et prénom du parent :			Lien de parenté :	□Père □Mère □Parent □Tuteu
Nom et prénom de l'autre parent à cette adresse (s'il y a lieu) :			Lien de parenté :	□Père □Mère □Parent □Tuteu
Numéro civique et rue :				App. :
Ville :				Code postal :
Téléphone :		☐Cellulaire ☐Résidence ☐Travail		□Père □Mère □Parent □Tuteu
Courriel :				
École du bassin:				
Section 4 – Signature du parent				
Je confirme avoir pris connaissance des directives jointes au présent formulaire et comprend que l'exercice de ce droit ne me permet pas d'exiger le transport.				
Signature du parent □Père □Mèr	re □Parent □Tu	teur D a	ate de remise de	e la demande
Réservé à l'école				
			École dema	andée
Date de réception et initiales :		Décision :	☐ ACCEPTÉ	☐ REFUSÉ
Copie remise à l'école demandée		Copie remise à l'organisation scolaire (si accepté)		
Saisie du choix de l'école dans GPI		☐Copie remise à l'	école du bassin	
	s	Signature de la d	irection d'école	Date de la décision

Directives importantes ¹				
S'adresse à qui ?	Aux parents d'enfants au préscolaire 5 ans, primaire ou secondaire qui souhaitent inscrire leur enfant à une école autre que celle du bassin associé à leur adresse principale.			
•	Pour le préscolaire 4 ans, svp veuillez utiliser le formulaire de choix d'école à cet effet.			
Transport	L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport, même s'il peut être assuré.			
	L'attribution des places disponibles se fait graduellement jusqu'au 30 octobre de chaque année. Pour déposer une demande, veuillez compléter le formulaire disponible sur notre site Internet : www.cssdhr.gouv.qc.ca / Parents / Transport scolaire / Demande de transport scolaire.			
	Votre demande peut être remise dès la première journée de la période d'inscription, soit à compter du 12 février 2024.			
Date limite	Préscolaire 5 ans et primaire : Les demandes déposées <u>avant le 30 juin</u> seront traitées prioritairement. Veuillez remettre le formulaire au secrétariat de l'école de votre bassin.			
	Secondaire : Les demandes déposées <u>avant le 15 avril</u> seront traités prioritairement. Veuillez remettre le formulaire au secrétariat de l'école de fréquentation.			
Traitement de la demande	Seule cette période sera consacrée au traitement des choix d'école, à moins d'une nouvelle inscription :			
	Préscolaire 5 ans et primaire : Fin août (7 jours ouvrables avant le début des classes).			
	Secondaire : 1 ^{re} semaine entière de mai pour les élèves fréquentant déjà cette école et pour les autres élèves, entre le 20 août et au plus tard le 15 septembre.			
Décision	Acceptation : le choix demeure irréversible pour la durée de l'année scolaire concernée et votre enfant sera automatiquement inscrit à l'école demandée.			
	Refus : l'inscription de l'élève demeure à son école du bassin.			
Organisation scolaire	Votre demande de choix d'école sera acceptée, sous réserve de l'organisation scolaire et selon la capacité d'accueil de l'école demandée. Si le nombre de demandes de choix d'école excède la capacité d'accueil de l'école, les choix retenus seront en fonction des critères suivants :			
	Préscolaire 5 ans et primaire :			
	 Le nombre d'années de fréquentation à l'école demandée à la condition d'avoir respecté la date de réception de la demande (30 juin); Le tirage au sort parmi ceux ayant respecté la date de réception de la demande (30 juin). 			
	Secondaire :			
	 Le nombre d'années de fréquentation à l'école demandée à la condition d'avoir respecté la date de réception de la demande (15 avril) et de la réponse de l'organisation scolaire; L'organisation scolaire de l'établissement concerné; Le tirage au sort parmi ceux ayant respecté la date de réception de la demande (15 avril). 			
	Une seule demande de choix d'école par enfant peut être formulée.			
Informations supplémentaires	Aucune demande ne peut être déposée en cours d'année scolaire, à l'exception d'une nouvelle inscription.			
	Lors d'un déménagement en cours d'année scolaire à l'intérieur du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, le choix d'école se limite à l'école de fréquentation avant le déménagement.			
	La demande doit être reconduite annuellement par les parents.			

¹ En référence à la *Politique d'admission et d'inscription des élèves* et la *Politique relative au transport scolaire* disponibles sur le site Internet du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.